

# AVIS

## COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA

### OBJET : MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES DE LA COUR DU BANC DE LA REINE

Le 4 avril 2022, le Comité statutaire des règles de la Cour du Banc de la Reine s'est réuni et a adopté des modifications aux règles de la Cour du Banc de la Reine, à savoir :

1. de nouvelles exigences concernant le droit d'accès aux dossiers des instances en matière familiale;
2. une nouvelle exigence d'inclure les dispositions législatives bilingues dans tous les mémoires déposés dans le cadre des procédures.

Les exigences concernant le droit d'accès aux dossiers des instances en matière familiale entrent en vigueur immédiatement. La modification relative aux dispositions législatives bilingues entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le texte complet des modifications, soit les règlements du Manitoba 43/2022 et 44/2022, se trouve à cette adresse :

[http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/index\\_annual.fr.php](http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/index_annual.fr.php)

DONNÉ PAR :

« original signé par »

---

Le juge James Edmond  
Président du Comité des règles de la Cour du Banc de la Reine  
(Manitoba)

DATE : Le 12 avril 2022